

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 OCTOBRE 2018**

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Lundi 15 octobre 2018 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.*

Etaient présents : Mmes CHOQUET, PETITPREZ, AMMEUX, BOMMELAER – MM. CREPIN, NAELS, MEIRLAND, BODEIN, ADANT, BERTELOOT, HUYGHE

Absents excusés : Melle DECIS – Mmes VANESSE, MM. LASSERON, VARLET

Secrétaire de séance : Mme PETITPREZ

**1 – Rapport annuel d'activités du SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire présente, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel d'activités 2017 du SIDEN-SIAN. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

**2 – Nouvelles Adhésions au SIDEN-SIAN**

Le Conseil Municipal accepte :

- l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas de Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de PLOUVAIN (Pas de Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) – Commune de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES - avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de BERTRY (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », Assainissement Non Collectif » et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », Assainissement Non Collectif » et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

**3 – Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale**

Le Département du Nord souhaite s'engager dans une nouvelle politique volontariste en matière de marquage routier, il a notamment approuvé la possibilité de réaliser la totalité du marquage de guidage et du marquage aux carrefours pour la période 2018/2019. Afin d'approuver cette intervention, il convient de signer une convention qui permettra au Département de prendre en charge ce marquage en agglomération. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**4 – Subvention exceptionnelle à l'Association « Les Amis du Patrimoine »**

Une somme de 200 € est attribuée à l'Association « Les Amis du Patrimoine » de Ste-Marie-Cappel afin d'aider au financement de la rénovation d'un panneau à l'église comportant les noms des morts de la guerre 1914/1918.

### **5 – Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » - Demande de subvention**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication font partie intégrante du programme scolaire des élèves du primaire. Dans le cadre de sa politique scolaire, la Commune de Sainte-Marie-Cappel souhaite que l'école soit équipée d'un matériel plus performant. L'objectif est d'offrir aux enfants et aux enseignants des outils pédagogiques nouveaux et de nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité », inscrit dans le cadre du plan numérique pour l'Education et dans la stratégie interministérielle pour les collectivités, vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation en généralisant les usages du numérique dans les enseignements et les apprentissages. L'Etat offre aux collectivités la possibilité de solliciter une subvention pour l'équipement des écoles en outils numériques. La subvention allouée est de 50 % du coût global et est plafonné à 7 000 € par école. Les dépenses projetées représentent 11 555.00 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité » et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **6 – Rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (S.I.E.C.F.)**

Monsieur le Maire présente, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport d'activité 2017 du S.I.E.C.F. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

### **7 – Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication**

Le Conseil Municipal est informé qu'une redevance peut être perçue pour l'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication. Ce montant est fonction de la longueur des réseaux existants sur la commune. Il est proposé de fixer le montant de la redevance au taux maximum en fonction du patrimoine des équipements de communication arrêtés au 31.12.2017, à savoir 39.28 € par km et par artère en souterrain, 52.38 € par km et par artère en aérien et 26.19 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques. Cette redevance sera due chaque année et pourra être revalorisée. Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication.

### **8 – Proposition de mutuelle communale**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à la suite d'une rencontre avec l'un des représentants de la Mutuelle Just, proposition est faite de mettre en place une complémentaire santé communale à destination des habitants de la commune. Le rôle de la commune serait de mettre une salle à disposition et d'aviser les habitants de la tenue d'une réunion publique d'information. Monsieur le Maire précise que la commune n'engage aucun budget avec l'organisme retenu et ne participe pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents. Il requiert donc l'avis des membres de l'Assemblée sur la mise en place de cette mutuelle communale et rappelle que la commune ne serait qu'intermédiaire entre la compagnie d'assurances retenue et les futurs adhérents. Après vote (Abstention : 1), les membres du Conseil acceptent cette proposition, autorisent Monsieur le Maire à engager cette démarche et l'autorisent à signer la convention de partenariat avec la Mutuelle Just.

### **9 – Plan Local d'Urbanisme : fiches « Protection du patrimoine »**

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a prescrit par délibération du 30.09.2014 le lancement d'une procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire (PLUI). Sur proposition d'éléments de patrimoine pré identifiés lors des groupes de travail organisés avec les membres du Conseil Municipal, des fiches « Protection du patrimoine » ont été établies, elles seront transmises à la C.C.F.I.

### **10 – Décisions budgétaires modificatives**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires, il propose donc de modifier les crédits votés au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

*-Décision modificative*

- C/21318.1402 : Travaux Salle polyvalente – Dépense d'Investissement : + 14 390,00 €

- C/1381.1402 : Subvention - Contrat de Ruralité – Recette d'Investissement : + 14 390,00 €

### -Décision modificative

- . C/1341.1601 : Aménagement cimetièrre - Subvention DETR - Recette d'investissement : + 19 139,00 €
- . C/023 : Virement à la section d'investissement – Recette d'investissement : - 19 139,00 €
- . C/021 : Virement de la section de fonctionnement – Dépense de fonctionnement : -19 139,00 €
- C/6042 : Achat de prestations de services – Dépense de fonctionnement : + 6 600,00 €
- C/6458 : Cotisations aux autres organismes – Dépense de fonctionnement : + 13 800,00 €
- C/6411 : Personnel titulaire – Dépense de fonctionnement : - 1 261,00 €

### -Décision modificative

- C/6419 : Remboursement sur rémunération du personnel – Recette de fonctionnement : + 18 400,00 €
- C/022 - Dépenses imprévues – Section de fonctionnement : + 18 400,00 €

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives ci-dessus.

## **11 – Questions diverses**

### - Renforcement de réseaux DECI :

Le SIDEN-SIAN nous informe que la Commune a été retenue au titre du programme 2018 pour le renforcement de réseaux pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie : Domaine des Cytises I et La Place. Le montant de l'opération s'élève à 120 000 €.

### - Accords de subvention :

→ Une subvention de 14 390 € au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public – Contrat de Ruralité est accordée pour la rénovation structurelle de la Salle Marcel Spanneut.

→ Les demandes de subventions transmises au titre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales et au titre du produit des amendes de police ont été acceptées par le Département. Une somme de 1 920 € est accordée pour l'aménagement de trottoirs et passages piétons aux normes P.M.R. le long du CD 53 et une somme de 8 316,50 € pour l'aménagement des passages piétons et la mise en accessibilité ainsi que la mise en place d'un radar pédagogique.

- Remerciements pour l'attribution de subventions : la Croix Rouge Française, l'Institut de la Langue Régionale Flamande, le SIAD ADMR Wormhout-Cassel, l'Amicale pour le don du sang bénévole ont adressé leurs remerciements pour la subvention attribuée.

### - Informations relatives aux diverses commissions communales :

Sont évoqués :

- . Salle Marcel Spanneut : les travaux d'étanchéité et le nettoyage de la toiture sont terminés. La réfection côté vestiaire sera à envisager dans les années à venir. Il reste à prévoir la protection des plaques en partie basse par la pose de plinthes.
- . Eglise : Les travaux de réfection en toiture (zinguerie, réparation de gouttières, remplacement d'ardoises) devraient débutés incessamment, l'entreprise chargée des travaux sera recontactée.
- Les réglottes néon fluos seront remplacées par des tubes Led ; 3 radiants de chauffage complémentaires seront installés.
- . Mise en sécurité de la traversée du village : les implantations de signalétique horizontale et verticale sont pratiquement terminées, reste à faire : le marquage au sol en bordure de chaussée.
- . Le faucardage des voies communales a été effectué.
- . Un problème subsiste au niveau du croisement de la Route d'Oxelaère et de la Route d'Hazebrouck. Le bus de transport scolaire a des difficultés à tourner à ce carrefour, la C.C.F.I. a été contactée à ce sujet afin de trouver une solution.
- . Déploiement de la fibre : les travaux vont démarrer, dans un premier temps par le Génie civil, la pose de l'armoire étant prévue en Novembre.
- . Le déroulement des Cérémonies du 11 Novembre dans le cadre du centenaire de l'Armistice de 1918.
- . La fête de Noël : le samedi 15 décembre à la Salle Marcel Spanneut. Un Marché de Noël sera organisé par l'Association des Parents d'Elèves.
- . La « Faîtes de la Soupe » : le Samedi 17 novembre, Salle Marcel Spanneut.
- . Une opération « Nettoyons la nature » : le Samedi 20 octobre.
- . Participation citoyenne (voisins vigilants) : une réunion sera organisée avec la Gendarmerie.

. L'appellation bilingue des panneaux aux entrées du village est à l'étude, ceci en partenariat avec l'Institut de la Langue Régionale Flamande.

. La gazette communale est en cours de rédaction.

. Une réunion pour l'organisation du Téléthon est prévue le Mardi 30 octobre à 18 h 30.

- Une question est posée concernant le devenir du terrain entre le Domaine des Cytises I et II : ce terrain est une propriété privée qui sera intégré en zone naturelle, la commune ne peut pas y implanter des jeux pour les enfants.